



1, rue de l'Hôtel-de-ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
Courriel : info@lery.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-512

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le règlement en objet a été adopté 18 janvier 2023 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Il est disponible au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel de Ville, Léry.

Le règlement 2022-512 établit un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la ville de Léry pour l'année 2023. Ce règlement a pour but de prévoir que tout ou partie de ses biens, ses services ou ses activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LÉRY, ce 20^e jour du mois de janvier 2023.

Michel Morneau MAP urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier